

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200403-0000021293-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 07/04/2020

Réception par le Préfet : 07/04/2020

Publication : 09/04/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-4-6-4

Séance du vendredi 3 avril 2020

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DES 20 ANS DE LA DÉMARCHE GERPLAN ET DE LA SAINTE CATHERINE ET DES 10 ANS DU PROGRAMME L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mme DIETRICH, M. DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, Mme MILLION, Mme ORLANDI, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019 relative au budget primitif 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 11 octobre 2019, 10 janvier et 20 mars 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dans le cadre des 20 ans de la démarche GERPLAN, des 10 ans du programme « L'abeille sentinelle de l'environnement » et des 20 ans de la Sainte Catherine :

- Attribue une subvention de 3 834 € à la commune d'HEIDWILLER pour l'acquisition de terrain inclus dans la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles,
- Approuve la convention de partenariat pour l'entretien et le suivi de ruches peuplées dans le cadre du dixième anniversaire du programme « L'abeille sentinelle de l'environnement », jointe en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- Attribue, en application de la convention précitée, une subvention de 2 000 € à la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin pour l'acquisition, l'installation et le suivi de quatre ruches demandées par les structures intercommunales de Saint-Louis Agglomération, de la Vallée de Saint-Amarin, du Sundgau et du Sud Alsace Largue,
- Approuve le règlement du jeu-concours « avis de recherche des fruitiers de la Sainte Catherine », joint en annexe à la présente délibération.

Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C233 et C741) sont précisés dans le document annexé au rapport et à la délibération.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération

Mme Annick LUTENBACHER, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

M. Nicolas JANDER, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Sundgau

Mme Pascale SCHMIDIGER, M. Daniel ADRIAN et Max DELMOND, Conseillers communautaires de SAINT-LOUIS Agglomération,

Ne participent ni au débat ni au vote relatif à l'attribution d'une subvention à la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin pour l'acquisition, l'installation et le suivi des ruches demandées par les structures intercommunales volontaires pour un montant maximum de 500 € par structure.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité